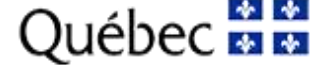




Secteur Appalaches



Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches



CONTINUER À DEMEURER CHEZ SOI OU ALLER VIVRE AILLEURS?

Avec l'âge, plusieurs questions viennent se poser à propos du logement :



- ✓ Pourrons-nous continuer à demeurer encore longtemps dans notre maison ou notre logement?
- ✓ Devrons-nous déménager pour aller vivre ailleurs? Si oui, quand et où?
- ✓ Nos moyens financiers nous permettent d'aller habiter où ?
- ✓ Lequel parmi les endroits visités apparaît le plus agréable à habiter et nous convient le mieux?

Le demeurer chez soi ou aller vivre ailleurs inclus ici tous les modes d'hébergement dont la personne contrôle la clé d'accès en tant que propriétaire ou locataire. La décision d'aller y habiter résulte généralement d'un choix libre.

Le programme se répartit en 8 ateliers et le comité organisateur se compose de Charlie-Maud Gingras du CISSS-CA, Secteur Thetford, d'Hélène Faucher et Maurice Boulet de la FADOQ – Secteur Appalaches et de Chantal Bernard de l'ACEF – ABE.

Les présentations seront effectuées par des intervenants ou des professionnels œuvrant à l'intérieur des organisations partenaires. Un notaire et un conseiller en gestion du patrimoine apporteront également leurs expertises.



Ces ateliers se tiendront à, **tous les mardis du 4 février au 7 avril**, à l'exception des 11 février et 3 mars, de 13h30 à 15h45, à la Salle Le Marquis des Chevaliers de Colomb de Black Lake, 951, rue Christophe Colomb.

Du soutien financier obtenu auprès de commanditaires dont la Caisse Desjardins de la région de Thetford et la FADOQ – Régions de Québec et Chaudière-Appalaches permet de limiter à **20\$ les frais d'inscription**. Toutefois, pour l'atelier du 4 février la participation est gratuite et sans inscription.

En plus des services offerts lors des pauses, une importante documentation sera disponible à la fin de chacun des ateliers.

PROGRAMME : DATES ET CONTENU DES ATELIERS EN BREF

4 février :

Des informations sur le contenu des ateliers et quant aux modalités de participation;
Présentation des services d'aide offerts pour le maintien à domicile;

18 février :

Les différents types d'hébergement disponibles, les services, les coûts et les clientèles hébergées;

25 février :

En connaître davantage à propos du bail, de l'annexe E de services, de ses droits et obligations;

10 mars :

Se préparer à quitter son appartement ou sa résidence, parfois s'éloigner de son voisinage et s'adapter à un nouveau milieu de vie;

17 mars :

Être en mesure d'évaluer sa situation financière et de déterminer ses capacités de payer actuelles et futures;

24 mars :

Se libérer d'obligations liées à un bail ou entreprendre des procédures de rénovation de sa résidence actuelle, d'achat ou de vente d'une résidence et pour disposer de certains biens mobiliers ou autres;

31 mars :

La gestion du patrimoine et la préservation de ses avoirs financiers. La transmission d'informations qui concernent les aspects légaux et de la gestion de ses avoirs sera effectuée par un notaire et un conseiller en gestion du patrimoine;

7 avril :

L'accompagnement d'un proche, le rôle d'un proche aidant, les programmes d'aide et les ressources disponibles dans le milieu pour soutenir un proche aidant.

Pour information et inscription

- ✓ Lors de l'atelier du 4 février, 13h30 à 15h45, Salle le Marquis des Chevaliers de Colomb de Black Lake, 951, rue Christophe Colomb. Une activité d'information style porte ouverte et gratuite;
- ✓ Les 23 janvier et 6 février, 13h à 17h30, dans le mail du Carrefour Frontenac auprès de la FADOQ - Secteur Appalaches ou auprès de l'ACEF – ABE au 1176, rue Notre-Dame Est. 418 338-4755 poste 0

Consulter également le site Internet : www.acef-abe.org/programme-pour-les-aines/

Nos partenaires:

